

- R. Je suis sergent instructeur à la 9ème Infanterie, A-13, monsieur.
- Q. Connaissez-vous l'accusé ?
- R. Oui, monsieur. Le soldat Lambert, ici (indiquant l'accusé).
- Q. Voulez-vous examiner ce document et dire à la cour si vous le connaissez ?
- R. Oui, monsieur, c'est l'avis d'embarquement que le soldat Lambert a signé à la date que j'ai signé moi-même.
- Q. En présence de qui ?
- R. En présence du Major Hardy.
- Q. Quand avez-vous apposé votre signature ?
- R. Après le le soldat Lambert et le Major Hardy eurent signé.
- Q. Est-ce que l'accusé a signé devant vous ?
- R. Oui, monsieur.
- Q. Savez-vous à quelle date cette draft est partie ?
- R. Je ne pourrais pas dire exactement, monsieur. Il en part assez souvent.
- Q. Savez-vous si cette draft est partie ?
- R. Je crois que oui, monsieur. Probablement.
- Q. Voulez-vous produire cet avis d'embarquement à la Cour, comme exhibit ?
- R. Oui, monsieur.

(Le témoin remet au Président l'avis d'embarquement signé par l'accusé, le soldat M. Lambert, en présence du Major E. Hardy et du Sgt. O. Portin, le 3 janvier, 1946.)

(Ce document est lu par la Cour, marqué " J ", signé par le Président et versé au dossier.)